

CONFERENCE DE PRESSE DU 29 AVRIL 2009

Conférence de presse à l'occasion du 1^{er} Mai 2009

L'augmentation des primes des caisses-maladie aggrave la crise : deux milliards de subventions supplémentaires pour réduire les primes sont nécessaires !

Christine Goll, présidente du ssp et vice-présidente de l'USS

L'augmentation prévue de 10 pour cent des primes des caisses-maladie va retirer environ 2 milliards de francs de pouvoir d'achat aux ménages suisses. Cela va aggraver d'autant la crise. Les 200 à 300 millions de francs proposés par le DFI pour amoindrir les effets de cette augmentation sont une plaisanterie et n'apportent rien en tant que mesure de politique conjoncturelle. Afin que la crise ne s'aggrave pas l'année prochaine, l'augmentation des primes doit être compensée au moins au même niveau par le subventionnement des primes : consolider le pouvoir d'achat implique d'augmenter l'octroi de subventions pour la réduction des primes à hauteur de 2 milliards de francs.

Le système antisocial des primes par tête représente toujours une très lourde charge pour de nombreux ménages. Une augmentation de 10 pour cent des primes aurait pour effet d'accroître de 32 francs par mois la prime moyenne pour adulte, qui s'élèverait ainsi à 355 francs. La prime pour enfant passerait à 84 francs par mois, celle pour les jeunes adultes en formation à 285 francs. Une famille avec un enfant et un jeune adulte en formation devrait ainsi consacrer mensuellement 1'079 francs à ses primes d'assurance-maladie. Ce qui représente 12'948 francs par an. Si l'on met de côté, dans cet exemple, la prime pour l'enfant, le budget du ménage serait allégé de 1'008 francs par an. Ce qui laisserait tout de même 11'940 francs par an à la charge de cette famille, soit presque 1'000 francs mensuels de primes de caisses-maladie.

200 millions ou 2 milliards de plus pour les subventions destinées aux primes ?

Les exemples suivants montrent que sans une augmentation correspondante des subventions des primes par la Confédération, il n'y aura pas d'allègement substantiel des contributions aux caisses-maladie :

- La prise en charge complète des primes pour enfants durant une année - qui représenterait un allègement pour toutes les familles - nécessiterait à elle seule 1,5 milliard de francs¹. Une prise en charge complète de ces coûts, et cela uniquement pour les jeunes en formation qui bénéficient déjà de subventions - 282'654 personnes en 2007, selon l'Office fédéral de la santé pu-

¹ Primes moyennes pour enfant en 2009 en Suisse + 10 % d'augmentation : 1'008 francs par an ; nombre d'enfants assurés en 2007 selon l'OFSP : 1'547'264.

blique (OFSP) - coûterait 483 millions de plus.² Ce paquet de politique familiale s'élève donc au total 2 milliards de francs.

- La loi sur l'assurance-maladie (LAMal) oblige les cantons à accorder des réductions de primes aux assuré(e)s de condition modeste. Mais les cantons devraient en outre être obligés, grâce au subventionnement supplémentaire, d'aider efficacement les revenus moyens. Ils ne prendraient pas seulement en charge l'ensemble des primes pour enfant et pour jeunes adultes en formation, mais subventionneraient aussi de manière substantielle les primes pour adulte. La prise en charge complète des primes pour enfant et pour jeune adulte en formation, qui aujourd'hui déjà reçoivent des subventions, exigerait environ 820 millions de francs³. Ce qui reste, soit à peine moins de 1,2 milliard sur les 2 milliards exigés, pourrait être engagé pour réduire substantiellement les primes des personnes à bas et moyen revenu.

Davantage de subventions des primes et minimisation des coûts

Lors de l'introduction de la LAMal, le Conseil fédéral a fixé comme ordre de grandeur, en matière de charge due aux primes, un objectif de 8 pour cent maximum du revenu imposable. Le rapport de suivi⁴ part du principe que ces 8 pour cent du revenu cantonalement imposable correspondent en général à 6 % du revenu disponible.

La réduction des primes par les subventions est l'élément correcteur du système antisocial des primes par tête. Elle qui n'a toutefois pas encore été appliqué de manière satisfaisante. Les chiffres du rapport de suivi le montrent clairement : en moyenne nationale, après déduction des réductions apportées par les subventions, la charge due aux primes dans l'ensemble des ménages est, en 2007, de 8,9 % du revenu disponible. La charge est différente selon les types de ménage (famille de la classe moyenne : 9,8 %; famille monoparentale : 7 % ; famille nombreuse : 8,5 % ; famille avec un enfant ou un jeune adulte : 10,5 %).

Dans le cadre du débat parlementaire sur les projets de LAMal, des mesures minimisant efficacement les coûts doivent par ailleurs être décidées. Le projet « Managed Care » (réseau de soins intégrés) permettra d'évaluer de futurs modèles de santé. En plus d'une réduction efficace des primes, il est nécessaire de parvenir enfin à un modèle social d'accès aux soins. Le modèle de l'interlocuteur/interlocutrice personnel de santé (IPS) assure à toutes les couches de la population un accès à des soins de grande qualité. Il est soutenu par une large alliance de médecins, de professionnels de la santé, d'ergothérapeutes, de sages-femmes, de syndicats et d'organisations du secteur de la santé. L'IPS garantit les soins de base dans le cadre de la médecine de famille à l'ensemble de la population, définit de manière optimale et coordonnée la fourniture des prestations et améliore ainsi l'efficacité et la qualité des traitements. Il fixe toutefois des limites à la hausse incontrôlée du volume des prestations, dans la mesure où il supprime les actes redondants et les coûts

² Primes moyennes pour jeune adulte en formation en 2009 en Suisse + 10 % d'augmentation : 3'420 francs par an. En 2007, 282'654 personnes ont obtenu des subventions pour un montant de 996 millions, dont 50% à charge des cantons, reste donc 483 millions.

³ Primes moyennes pour enfant en 2009 en Suisse + 10 % d'augmentation : 1'008 francs par an ; nombre d'enfants dont les primes ont été subventionnées en 2007 selon l'OFSP : 666'278 x 1008 = 672 millions, moins la participation de 50 % des cantons = 336 millions, plus 483 millions = 822 millions.

⁴ „Die sozialpolitische Wirksamkeit der Prämienverbilligungen in den Kantonen.“ Interface Politikstudien. Lucerne, février 2008.

liés à l'absence de coordination et contribue ainsi à la minimisation des coûts dans le domaine de la santé.

* * * * *